

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 10 OCTOBRE 2023 PROCES VERBAL

L'an deux mil vingt-trois, le dix octobre à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de TOUR-EN-SOLOGNE sous la présidence de Patrice DUCHET, Maire.

Étaient présents : Éric RÉTIF – Virginie VERNERET – Philippe CORMIER – Denise BESCHON – Philippe PORTIER – Véronique de SPARRE - Dominique BAUSSIER -- Christelle MAUGUIN – Annabelle BONNEAU – Philippe BLANCHET– Arnaud GAUDIN

Étaient absents excusés : Aurélie FLUZAT - Charles-Robert LIAGRE – Isabelle LAURIER

Secrétaire de séance : Philippe CORMIER

Date d'envoi des convocations : 03/10/2023

Les membres présents formant la majorité en exercice, monsieur le Maire ouvre la séance.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il approuve le procès-verbal de la séance du 29/08/2023 Ceux-ci sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

COMPTES-RENDUS DES RAPPORTEURS

Auprès des établissements de coopération intercommunale ...

Rencontre avec le cabinet Bour Esquisse 4/9 – Patrice DUCHET

Une relecture des plans a été faite suite à la dernière séance du conseil dans l'optique du rendez-vous avec l'Architecte des Bâtiments de France qui est prévu le 25 octobre.

La mairie à commencer en parallèle un dossier de demande de subvention pour alléger les charges qui vont peser sur la commune.

Communauté de communes du Grand Chambord « Conférence des Maires » 5/9 – Patrice DUCHET

Plusieurs points ont été présentés aux membres :

- Projet de création d'une caserne pouvant accueillir un bras élévateur articulé (BEA) pour répondre aux normes de sécurité de la centrale et du château de Chambord. Elle devrait accueillir une vingtaine de pompiers.
- GEMAPI : L'état va transférer la compétence des digues de Loire à la Com Com.

- La révision du Schéma de cohérence territoriale (SCOT) a commencée avec les communautés de Communes du Grand Chambord et Beauce Val de Loire et Agglopolys. Cela va entraîner la compatibilité du PLUi.

Rencontre avec Maxime PERRONET 7/9 – Patrice DUCHET

Une rencontre avec le responsable du service Espace Public de la Communauté de Communes a permis de négocier une reprise de l'entretien des voiries communautaires en l'absence notre agent technique.

Réunion publique sur la déconnexion des réseaux d'eaux pluviales et assainissement collectif 7/9 – Patrice DUCHET

A la demande de la préfecture, une mise aux normes du réseau d'eaux pluviales et des eaux usées devant devenir séparatif doit être fait au lotissement de la Motte. Le réseau d'eaux usées se retrouve engorgée lorsqu'il pleut fortement car il reçoit les eaux pluviales alors qu'il n'y a pas lieu. Cette mise aux normes doit intervenir avant 2025.

Pays des Châteaux 3/ 10 – Véronique De Spare

La question du développement touristique sur la partie châteaux à vélo a été abordée. Pour cela le pays souhaiterait candidater au dispositif d'aides financières mise en place par l'ADEME qui pourrait financer une partie du développement et de la signalétique.

Véronique va faire le point avec le syndicat pour mettre en place une meilleure signalétique de l'accès depuis le cœur de village aux pistes cyclable.

Le Pays de Château souhaite implanter un bureau touristique en Beauce Val de Loire mais où ?

Le syndicat à accorder une participation exceptionnelle de 48000 € pour équilibrer les comptes de l'office de tourisme de Blois.

Le pays va participer au programme ACTÉE qui accompagne et finance l'émergence de travaux de rénovation énergétique de bâtiments publics pour les collectivités.

Enfin le nouveau site du Pays de Château est en ligne.

Communauté de communes du Grand Chambord « commission d'appel d'offre » 20/9 – Patrice DUCHET

L'audition des 2 candidats restants en liste pour l'obtention du marché des travaux de construction de la halle sportive et du dojo de Bracieux a eu lieu. Le début des travaux est prévu pour début 2024 pour une mise en service avril 2025. Les délibérations sont en cours pour l'attribution du marché.

Rencontre avec le nouveau Préfet 27/09 – Virginie VERNERET

Le préfet a appelé à la vigilance des collectivités sur les démarcheurs en énergie renouvelable.

Il a invité les communes éligibles à candidater au dispositif village d'avenir. La commune va se porter candidate afin de bénéficier d'une aide éventuelle dans l'ingénierie de la rénovation de la salle des fêtes.

Il a invité les communes à investir dans un dispositif de vidéo surveillance au vu de l'insécurité grandissante sur le département. Monsieur le Maire réfléchi à cette solution qui pourrait être subventionné à 80 % par l'état.

**Rencontre avec le groupe CASINO 29/9 –
Patrice DUCHET – Éric RETIF**

Le groupe CASINO a souhaité rencontrer Monsieur le Maire afin de nous signifier leur intérêt à vouloir implanter sur la commune un commerce multiservices. Monsieur le Maire réfléchi activement à cette proposition en lien avec la Communauté de Communes.

Rencontre avec le Conseil Départemental 02/10 – Patrice DUCHET

Monsieur le Maire à rencontrer le conseil Départemental pour la création d'un arrêt de bus Chemin Bas / route de Bracieux qui desservira le collège de Bracieux.

Le Conseil n'est pas contre l'idée de reprendre l'arrêt commercial déjà existant mais le site choisi est à – de 3kms du collège et surtout à – de 150 m d'une intersection.

Nous sommes en attente d'un retour suite à cette rencontre.

Commission cohésion sociale 6/9 – Philippe BLANCHET

Le complexe aquatique de Saint-Laurent a eu une très bonne fréquentation en 2022.

De même pour France Service Bracieux qui depuis l'installation du service de création et renouvellement de pièce d'identité voit sa fréquentation en forte hausse.

Assemblée générale de Fête des Mômes 26/9 – Arnaud GAUDIN

L'association est bénéficiaire sur l'exercice 2022-2023.

Elle essaye de proposer une manifestation tous les 2-3 mois.

Les membres remercient le conseil municipal pour son aide précieuse dans l'organisation des manifestations.

ORDRE DU JOUR

Délibération n°1922 : Décision prises par le maire dans le cadre de ses délégations
Délibération n°1923 : Demande de CU pour le raccordement à l'électricité de la parcelle AH 2586 appartenant à Madame MOYA
Délibération n° 1924 : Indemnité de gardiennage de l'église
Délibération n° 1925 : Révision du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)
Délibération n° 1926 : Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)
Question diverse : Halloween
Question diverse : Exposition itinérante Chambord et vous
Question diverse : Distribution du colis des aînés
Question diverse : Date des vœux du maire à la population (5 ou 12 janvier 2023)
Question diverse : Remerciements

N° 1922 : DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Dans le cadre des délégations attribuées par délibérations n° 1723 du 16/6/2020 (modifiée par la délibération n° 1737 du 8/9/2020) et n° 1802 du 7/9/2021, en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T., le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte des décisions suivantes (en matière d'investissements après mises en concurrence) :

Décision du maire		Bénéficiaires de la décision	Objet	Montants	Crédits prévus à :
Date	N°			Imputation/année	
Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux					
Procéder à la réalisation de tous les emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires <i>et ce dans la limite d'un montant maximum de 100 000 €</i> . Cette délégation prend fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du Conseil Municipal					
Lorsque les crédits sont inscrits au budget, prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marches et accords-cadres dans la limite des seuils de procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraîne pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %					
Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans					

Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières					
15/09/2023	12/2023	Monsieur PENNING Ghislain 211 route de Celettes	Concession en cave urne pour 15 ans n°5 pour Monsieur PENNING Julien et son fils Quentin	50 €	Art. 70311
Accepter des dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges					
Décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €					
Décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement					
Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire en zone U ou AU					
Intenter au nom de la commune toutes les actions en justice ou défendre la commune dans toutes les actions intentées contre elle (actions engagées par la commune ou contre elle, type de juridiction : administratives, judiciaires, commerciales, civiles, 1 ^{ère} instance ou appel), et transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € en qualité de commune de moins de 50 000 habitants					
Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 €					
Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 50 000 €					
Attribuer des secours d'urgence et prestations extra-légales, remboursables ou non, dans la limite de 2 000 € quand les crédits sont inscrits au budget article 6713					

Transmis au représentant de l'État le : 26/10/2023
 Accusé réception du : 26/10/2023
 Publié ou notifié le : 26/10/2023
 Certifié exécutoire le : 26/10/2023

N°1923 : DEMANDE DE CU POUR LE RACCORDEMENT D'UNE PARCELLE A L'ELECTRICITE

Madame MOYA à fait une demande de CU d'information en date du 23 juin pour une demande de raccordement de sa parcelle (référence cadastrale : AH 286 d'une superficie de 7179 m²) en électricité.

Cette parcelle étant situé en zone Agricole le Conseil Municipal, à l'unanimité s'oppose à la demande de Madame MOYA.

Transmis au représentant de l'État le : 26/10/2023
 Accusé réception du : 26/10/2023
 Publié ou notifié le : 26/10/2023
 Certifié exécutoire le : 26/10/2023

N°1924 : INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE – ANNEE 2023

Monsieur le Maire informe que le Conseil Municipal est invité à bien vouloir fixer l'indemnité de gardiennage de l'église pour l'année 2023.

Il rappelle la circulaire n° NOR/INT/A/87/00006/C du 08 janvier 1987 précisant que le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales peut faire l'objet de revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue allouées aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité.

La circulaire n° NOR/IOC/D/11/21246C du 29 juillet 2011 a rappelé ce principe.

Le point d'indice des fonctionnaires ayant été revalorisé de 3,5 %, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales est fixé en 2023 à :

- 496,09 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte
- 125,06 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'attribuer le montant de 496,09 € d'indemnité de gardiennage pour l'année 2023.

<i>Transmis au représentant de l'État le :</i> 26/10/2023
<i>Accusé réception du :</i> 26/10/2023
<i>Publié ou notifié le :</i> 26/10/2023
<i>Certifié exécutoire le :</i> 26/10/2023

N°1925 : REVISION DU DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)

L'actualité montre que les collectivités sont confrontées à des risques de toute nature ; qui peuvent avoir des conséquences graves pour leurs populations. Si dans la plupart des cas, la responsabilité de l'intervention incombe à l'État, les communes, au plus près du terrain et des habitants, doivent être préparées à accompagner leurs administrés.

Considérant que les consignes de sécurité figurant dans le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) doivent être portées à la connaissance du public par voie d'affichage ;

Monsieur RETIF, premier adjoint, présente au Conseil Municipal le DICRIM en annexe 1 qui a pour but d'informer les habitants sur les risques naturels et technologiques qui concernent la Commune, sur les mesures de préventions, de protection et de sauvegarde mises en œuvre ainsi que sur les moyens d'alertes en cas de survenance d'un risque. Il prend en compte notamment les dispositions du plan de distribution des comprimés d'iode. Il vise également à indiquer les consignes de sécurité individuelles à respecter.

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide le DICRIM comme présenté en annexe 1 et valide le mode de diffusion (site internet, panneau pocket, distribution).

Transmis au représentant de l'État le : 26/10/2023
Accusé réception du : 26/10/2023
Publié ou notifié le : 26/10/2023
Certifié exécutoire le : 26/10/2023

N°1926 : FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC)

Le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) a été mis en place en 2012.

Le FPIC est un mécanisme de péréquation horizontale qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

L'ensemble intercommunal composé de la Communauté du Grand Chambord et des 16 communes-membres est contributeur en 2023 à hauteur de 751 047 €.

Selon les données du Ministère, la répartition pour notre territoire selon les règles de droit commun est la suivante :

- Communauté de Communes : 320 175 €,
- 16 communes : 430 872 € dont 17 319 € pour Tour-en-Sologne.

Afin de renforcer la solidarité financière au profit des communes membres, la Communauté de Communes du Grand Chambord a souhaité déroger à cette règle en optant pour la répartition « dérogatoire libre » composée comme suit :

- Communauté de Communes : 535 611 € correspondant à sa participation de « droit commun » et la moitié de la part du prélèvement dit de droit commun de chaque commune membre.
- 16 communes : 215 436 € dont 8 660 € pour Tour-en-Sologne.

Lors du conseil communautaire du 25 septembre, l'unanimité de la proposition de répartition libre n'ayant pas été obtenue, les communes membres doivent donc en délibérer en conseil municipal.

Il est indiqué que l'application de cette répartition ne pourra se faire que si l'ensemble des communes vote favorablement ou s'abstient de délibérer dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la délibération de l'EPCI.

En cas de vote contre d'une seule commune, la répartition de droit commun s'appliquera automatiquement.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents valide la proposition de la communauté de communes sur le mode de répartition « dérogatoire libre » qui consistera en une prise en charge de cette contribution à hauteur de 535 611 € par la Communauté de Communes du Grand Chambord et de laisser la somme de 215 436 € répartis selon le tableau ci-joint à la charge des communes, soit 8 660 € pour notre commune.

Proposition 2022

	DROIT COMMUN					1/2 DROIT COMMUN
	2019	2020	2021	2022	2023	REPARTITION LIBRE
						PROPOSITION 2023
BAUZY	4 410	4 080	4 486	4 948	4 495	2 248
BRACIEUX	23 257	21 777	23 944	26 493	23 624	11 812
CHAMBORD	3 248	3 080	3 255	3 498	3 115	1 558
CROUY SUR COSSON	8 856	8 605	9 381	10 308	9 436	4 718
LA FERTE SAINT CYR	17 129	16 138	17 738	19 714	17 832	8 916
FONTAINES EN SOLOGNE	10 207	9 968	10 853	11 934	10 828	5 414
HUISSEAU SUR COSSON	33 428	32 269	35 659	39 813	36 124	18 062
MASLIVES	10 019	9 551	10 600	11 734	10 491	5 246
MONTLIVAUT	19 457	18 883	20 325	22 259	19 887	9 944
MONT PRES CHAMBORD	52 344	50 624	55 341	61 739	55 535	27 768
NEUVY	6 651	5 725	6 293	7 028	6 220	3 110
SAINT CLAUDE DE DIRAY	25 477	24 782	27 318	30 241	27 330	13 665
SAINT DYE SUR LOIRE	17 786	17 098	18 773	20 678	18 795	9 398
SAINT LAURENT NOUAN	162 674	153 454	168 380	186 187	163 380	81 690
THOURY	6 200	5 956	6 429	7 018	6 461	3 231
TOUR EN SOLOGNE	15 961	15 311	17 069	18 837	17 319	8 660
Sous Total Commune	417 104	397 301	435 844	482 429	430 872	215 436
COM COM	234 192	242 191	341 341	353 112	320 175	535 611
	651 296	639 492	777 185	835 541	751 047	751 047

Transmis au représentant de l'État le : 26/10/2023
 Accusé réception du : 26/10/2023
 Publié ou notifié le : 26/10/2023
 Certifié exécutoire le : 26/10/2023

QUESTIONS DIVERSES

Réfection de la structure de jeux enfants : une demande de subvention auprès du département (Dotation de Solidarité Rurale) a été transmise et sera étudiée le 12 octobre pour soutenir financièrement la commune dans le financement du remplacement des équipements de l'aire de jeux.

Halloween 2023

Après le succès rencontré lors de la première édition le conseil Municipal décide de mettre en place une 2^{ème} édition qui aura lieu le 31 octobre à la salle des fêtes.

Installation de la décoration extérieure le vendredi 20 octobre au matin et décoration de la salle le samedi 28 octobre matin à partir de 10h00.

Programme de la soirée :

Lecture terrifiante, dégustation de bonbons et de vin chaud et concours du meilleur déguisement.

Exposition itinérante Chambord et nous

Une rétrospective sous forme d'exposition itinérantes d'une douzaine de panneaux va se tenir du 2 au 6 avril 2024 pour notre commune. Les photos collectées par le domaine de Chambord en partenariat avec les communes de la communauté de communes seront exposées aux habitants du canton.

Cette exposition se tiendra dans l'ancienne classe de l'école, en lien avec la bibliothèque. Une soirée de vernissage sera proposée après une veillée comté de Monsieur BOTON.

Distribution du colis des aînés

Gouter des aînés le 8 décembre après-midi et distribution le samedi 9 décembre pour les personnes ne pouvant être présentes le vendredi.

Décoration de Noël : le samedi 2 décembre décoration de la commune

Une naissance un arbre : la cérémonie se tiendra le 25 novembre


Date des vœux du maire à la population : 12 janvier 2024 19h

Remerciement : de la famille CORTIANA pour nos marques de sympathies.

Prochaines réunions : le mardi 28 novembre 2023

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21 H 10.

APPROBATION

NOM PRENOM	FONCTION	SIGNATURE
Patrice DUCHET	Maire	
Philippe CORMIER	Secrétaire de séance	